

MARCHÉ « Voyage 2025/04 – CORDOUE 2025 »

I. Dépositaire de l'offre

Collège Charles Milcendeau
9, rue Pierre de Coubertin
85 300 CHALLANS
Tel : 02.51.60.89.70

Pouvoir adjudicateur : M. Sébastien LOTODÉ, Principal
Comptable assignataire des paiements : M. Jonathan QUERO, Agent comptable
Contact pour l'établissement : M. Boris CHARON, Adjoint-gestionnaire
gestionnaire.0850147y@ac-nantes.fr

II. Objet du marché :

Le présent marché a pour objet l'organisation d'un voyage scolaire à Cordoue pour 5 jours et 4 nuits, selon les conditions détaillées dans le présent document et conformément au programme prévisionnel joint en annexe.

La présente consultation porte sur la semaine **du lundi 17 mars 2025 au vendredi 21 mars 2025**.

Le titulaire assurera la prestation d'un voyage « CORDOUE », conformément à toutes les modalités définies ci-après : la prestation couvre les transports, les hébergements (repas et nuitées, selon le programme joint en annexe), les activités et visites durant toute la durée du séjour, ainsi que les taxes de séjour éventuelles et les assurances.

Ce marché est passé :

- selon le modèle de la procédure adaptée (MAPA) en application du Code de la commande publique,
- conformément aux termes du CCAG Fournitures courantes et services (arrêté du 30 mars 2021), valant pièce contractuelle.

En cas d'accord commercial, **le candidat retenu veillera à établir un contrat de voyage.**

Ce contrat reprendra tous les termes du présent règlement de consultation, sans exception, et détaillera le programme du séjour par demi-journée.

III. Descriptif du voyage

A/ Lieu du séjour

Le séjour se déroulera à Cordoue (ESPAGNE).

B/ Dates du séjour

Le séjour se déroulera du lundi 17 mars 2025 au vendredi 21 mars 2025, soit sur un format de 5 jours et 4 nuits (départ de Challans le lundi matin / retour à Challans le vendredi suivant).

Toute proposition ne correspondant pas au calendrier précité ne pourra être étudiée.

C/ Participants

24 personnes au total (avec une souplesse de +/- 4 élèves) :

- 22 élèves collégiens
- 2 enseignants accompagnateurs

Le collège Charles Milcendeau s'engage à communiquer l'effectif définitif dans les délais fixés par le prestataire.

D/ Transports : conditions et horaires

Les transports s'effectuent selon les conditions suivantes :

■ ALLER (le lundi 17 mars 2025 / selon horaires du vol Nantes/Séville)

- départ du collège Charles Milcendeau à CHALLANS le matin, en autocar « grand tourisme » en parfait état de marche, doté de WC et d'équipements vidéo
Dépose des participants à l'aéroport de NANTES
- embarquement et vol pour SÉVILLE en matinée (pour arrivée sur place, idéalement vers 12h00-12h30)
- transfert vers le centre-ville de SÉVILLE pour début des visites en début d'après-midi

■ DURANT LE SÉJOUR

- mise à disposition d'un autocar « grand tourisme » en parfait état de marche, doté de WC et de d'équipements vidéo pour tous les déplacements sur CORDOUE, SÉVILLE et GRENADE, selon le programme joint en annexe

■ RETOUR (le vendredi 21 mars 2025 / selon horaires du vol Séville/Nantes)

- départ de CORDOUE le matin, en autocar « grand tourisme » en parfait état de marche, doté de WC et de d'équipements vidéo
Dépose des participants à l'aéroport de SÉVILLE
- embarquement et vol pour NANTES en journée
- transfert vers le collège Charles Milcendeau à CHALLANS, au plus tard en fin d'après-midi

E/ Hébergement (repas et nuitées)

Tous les participants seront logés :

- chez des familles hôtesse, référencées auprès du prestataire (option préférentielle),
- en auberge de jeunesse.

Idéalement, les familles hôtesse ou l'auberge de jeunesse devront être situées dans la région de Cordoue (proximité immédiate de la ville).

Le linge de lit devra être fourni.

L'organisation des repas devra être conforme au programme joint en annexe.

L'offre du prestataire devra couvrir tous les repas du déjeuner du lundi 17 mars 2025 au petit-déjeuner du vendredi 21 mars 2025.

***NB** : les familles des participants assureront le petit-déjeuner du lundi 17 mars 2025 et le déjeuner du vendredi 21 mars 2025*

F/ Activités et visites

Les activités et visites sont prévues du lundi après-midi au jeudi soir, conformément au programme joint en annexe. Elles s'articulent donc sur 7 demi-journées.

La programmation de toutes ces activités et visites sera détaillée par le prestataire : le cas échéant, le prestataire pourra, en fonction de ses contraintes éventuelles, inter-changer l'ordre de celles-ci (à l'exception de la journée du mardi, qui implique un moment partagé avec les correspondants du CEIP Guillermo Romeo Fernandez de Cordoue).

Dans un second temps, le candidat retenu pourra, en outre, échanger avec les enseignants porteurs de projet pour agencer l'ordre des activités et visites selon un format qui convienne à l'ensemble des parties.

***NB** : la capacité du prestataire à procéder à l'ensemble des réservations pour les visites sera valorisée lors de l'étude des différentes offres reçues*

IV. Assurances et annulations

A/ Obligation d'assurance du prestataire

Le titulaire du marché s'engage, dès sa candidature et durant toute l'exécution du marché, à produire une attestation d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle, adaptée à l'activité « organisation de vente de voyages et séjours ».

B/ Assurance relative au voyage scolaire CORDOUE

L'offre du prestataire comprendra obligatoirement l'assurance annulation de groupe et individuelle jusqu'au jour du départ (COVID ou équivalent, et restrictions de déplacement comprises).

V. Prix

Les prix sont indiqués en euros et sont entendus fermes et définitifs pour la durée du marché.

Ils sont réputés complets et comprennent toutes les prestations demandées, à savoir :

- le transport en autocar « grand tourisme » aller/retour depuis le collège, les péages et frais de parking éventuels, la fourniture de carburant, les transports sur place, les repas des participants (selon programme joint en annexe : le restaurant programmé le lundi midi et la cafétéria pour le trajet retour sont à la charge du prestataire), les repas et nuitées des chauffeurs de car
- l'hébergement en familles hôtesse, tel que défini (voir III.E/ et annexe)
- les taxes de séjour
- les réservations et droits d'entrée aux activités et visites (voir annexe)
- l'assurance annulation de groupe et individuelle telle que décrite (voir IV.B/)

Le montant indicatif maximal du voyage est fixé à 500,00 € par participant.

Au-dessus de ce montant, et compte tenu des crédits budgétaires limitatifs affectés à cette opération, le collège Charles Milcendeau ne disposera pas de la capacité à assurer le financement de ce projet de voyage. L'offre du candidat sera alors considérée comme inacceptable au sens des articles L2152-1 et L2152-3 du code de la commande publique.

VI. Conditions et modalités de règlement

Le règlement des sommes dues par le collège Charles Milcendeau est effectué selon les règles de la Comptabilité publique : le paiement s'effectuera en euros et par mandat administratif (délai global de paiement fixé à 30 jours à compter de la date de réception de la facture).

L'acompte accordé au titulaire du marché ne pourra être supérieur à 30 % du montant total dû par le collège Charles Milcendeau.

En raison de contraintes particulières, aucun paiement (versement d'acompte notamment) ne pourra être effectué sur l'exercice 2024.

La facture d'acompte ne pourra ainsi être transmise et réglée qu'à partir de janvier 2025.

Toutefois, le collège Charles Milcendeau pourra rassurer le prestataire de son engagement via l'envoi d'un courrier attestant de sa réservation et de ses obligations contractuelles de paiement et/ou la transmission du contrat de voyage signé.

VII. Critères et modalités d'appréciation des offres

Le marché sera attribué à l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- **Prix : 40 %**
(critère évalué selon les règles d'un marché à prix forfaitaire)
- **Qualité, conformité et modalités de réservations des visites programmées : 25 %**
(respect du programme joint en annexe, capacité du candidat à réaliser toutes les réservations, ...)
- **Qualité de l'offre d'hébergement (nuitées et repas) : 20 %**
(implantation géographique : distance du centre de Londres, références des familles hôtesses)
- **Qualité de l'offre de transport : 10 %**
(équipements de l'autocar, fiabilité, garanties de sécurité, formation des chauffeurs, ...)
- **Suivi de la réalisation du séjour : 5 %**
(capacité du candidat à mobiliser un chargé de voyage dédié, joignable à toute heure du séjour pour faire face à d'éventuels imprévus)

Lors de l'étude des différentes offres, le collège Charles Milcendeau pourra, autant que de besoin, solliciter les candidats pour obtenir des éléments d'information complémentaires.

Dans le cas où les offres reçues ne sauraient répondre aux attendus (non-respect du cahier des charges et du calendrier prévisionnel, dépassement du budget maximal indicatif, ...), ou dans le cas où le budget définitif du séjour ne serait pas accepté par le Conseil d'administration de l'établissement (instance délibérante), le collège Charles Milcendeau se réserve le droit de ne pas donner une suite favorable à cette procédure de mise en concurrence.

Le présent marché serait alors considéré comme infructueux, sans que cela n'ouvre droit à une quelconque compensation pour les candidats.

VIII. Demande de renseignements

Les demandes de renseignements sont à adresser à M. Boris CHARON aux coordonnées suivantes :

- par téléphone au : 02.51.60.89.70
- par courriel à l'adresse suivante : gestionnaire.0850147y@ac-nantes.fr

IX. Dépôt de candidature

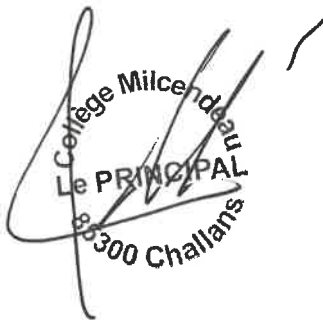
Les documents exigibles de tout candidat à un marché public pourront être demandés aux candidats retenus. Ils devront prouver, notamment, qu'ils ne contreviennent pas aux dispositions de l'article L.324-14 du code du travail prises en matière de lutte contre le travail clandestin.

Les candidats soumissionneront au marché « VOYAGE 2025/04 – CORDOUE 2025 », en remettant :

1. Le présent règlement valant cahier des charges paraphé, signé et tamponné (la signature du candidat vaut acceptation des conditions du marché)
2. La proposition financière du candidat
3. Tout élément que le candidat juge utile pour apprécier son offre

L'offre de l'entreprise devra parvenir au collège Charles Milcendeau **pour le mercredi 3 juillet 2024 à 18h00 au plus tard**, sous peine de rejet de son offre :

- soit par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :
Collège Charles Milcendeau
Service intendance
Marché « VOYAGE 2025/04 - CORDOUE 2025 »
9, rue Pierre de Coubertin
85 300 CHALLANS
- soit par courrier électronique : gestionnaire.0850147y@ac-nantes.fr
- soit par dépôt sur la plateforme AJI



Collège Charles Milcendeau
Le PRINCIPAL
85300 Challans